

École

Le 13 Mars, les enfants ont été invités gratuitement à la salle de la Fontaine de Préserville. Ils ont pu apprécier la comédie musicale « Il était une fois ». Ce type de sortie se reproduira régulièrement car l'école ne peut plus accéder aux salles de spectacle toulousaines réservées aux écoles de la ville rose.



Informations

Des modifications sur le parking salle des fêtes, école, crèche sont prévues courant avril. Nous vous demandons la plus grande prudence pour accéder à ce lieu et de respecter le marquage au sol pour la sécurité. Des contrôles de gendarmerie pourront être effectués.

Important

Médiathèque Municipale Avis de concours

Avec la complicité de la municipalité, la médiathèque organise un concours ouvert à tous « petits et grands ». Le thème est la création d'un LOGO pour personnaliser ce lieu. A vos crayons, pinceaux, feutres, photos... C'est à vous de jouer !

Vous avez jusqu'au 1^{er} juin 2016 pour apporter votre œuvre à la médiathèque.



Mariage

Le 5/03/2016

Sabah CHANINNE et Alexis MARCHAL

Décès

Le 31/01/2016 Jean CAPEL

Déchets verts :

5, 12 et 26 avril



Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC)

« Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, permis de conduire). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur

Rentrée Scolaire 2016/2017

Les dossiers d'inscriptions pour les enfants nés en 2013 ou les nouveaux arrivants sont à retirer au secrétariat de mairie.



ERDF

ERDF nous informe qu'il va procéder à des contrôles du réseau électrique moyenne tension. Cette mission, se déroulera sur le territoire de la commune du 22 Février à fin Mars 2016.

URGENCES

Pompiers 18 ou 112 (Numéro Urgence Européenne)

SAMU 15 ou 05.61.49.33.33

En l'absence de votre **Médecin** : après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés 3966

Centre Antipoison 05.61.77.74.47

Gendarmerie 17 ou 05.62.18.62.13 (Lanta)

EDF (incidents généralités) 08.36.67.77.24

GDF (sécurité gaz) 0.800.47.33.33

Pharmacies de garde : 3237



LA FEUILLE DE STE-FOY - N°105 Mars-Avril 2016



Agenda

19 mars

9h-17h à la salle des fêtes
Stage Kailash Sport

19 mars

20h30 à l'église
Rencontre de chorales organisée
par l'EDM

30 mars

Sortie aéroscopia – voir site
internet mairie – los Aïnats –

2 avril

19h30 à la salle des fêtes
Soirée œnologie Ste Foy
initiatives

3 avril

15h à la salle des fêtes
Goûter d'anniversaire « Los
Aïnats »

9 avril

20h30 à la salle des fêtes
Concert d'audition annuel EDM

15 avril

Carnaval de l'école

16 avril

À partir de 12h00, repas « Los
Aïnats »

17 avril

À partir de 12h00, repas de la
chasse

8 mai

10h30, Commémoration, dépôt
de gerbe, apéritif

22 mai

Vide grenier - APE

27 mai

Fin d'après-midi, fête de l'ALAE

Hommage à nos agents

Après plus de trente ans de bons et loyaux services rendus à notre commune, Germain RETOURNAT a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous avons fêté son départ il y a quelques semaines avec beaucoup de regrets, car Germain est un personnage particulièrement attachant, apprécié de ses collègues et de sa hiérarchie. Surtout il était un agent consciencieux, exécutant son travail avec application, notamment dans son secteur privilégié: l'entretien et l'aménagement des abords du lac qu'il affectionnait et considérait comme son bien propre. Nous avons tous pu constater, avec les nombreux promeneurs venus des environs, le soin qu'il mettait à cette tâche. Germain a choisi de vivre sa retraite du côté de PAU. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et de tranquillité en terre béarnaise.

Il est remplacé à son poste par Mr CAZENEUVE que nous connaissons bien et qui possède lui aussi une solide expérience professionnelle. Il est souvent intervenu sur notre commune, dans le cadre de mises à disposition par le syndicat de la SAUNE ou du SIVOM de LANTA. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous lui disons que nous sommes heureux de l'accueillir dans notre effectif.

Je profite de ces bonnes appréciations sur la manière de servir de Germain pour rendre un hommage chaleureux à l'ensemble de notre personnel, tant il est vrai que nous ne saluons le travail de nos collaborateurs que lorsqu'ils nous quittent, alors qu'ils méritent qu'on le leur dise - ne serait-ce que par gratitude et encouragements - lorsqu'ils sont en activité, tant il est vrai que l'on n'a pas toujours une conscience exacte de leur valeur. C'est pourquoi j'adresse volontiers un message de reconnaissance à tous nos agents des équipes des écoles, de l'entretien, de l'atelier du secrétariat pour leur sens du service public, le désir permanent de bien faire et leur capacité à s'adapter à un environnement territorial en pleine mutation, en particulier avec la réorganisation territoriale et l'expansion de notre commune. Sainte Foy d'Aigrefeuille est un beau village où il y a un art de vivre. Les relations avec les usagers sont courtoises, respectueuses; il y a un bon accueil, une bonne ambiance. Le personnel communal y est pour beaucoup: personne n'en doute, mais ça va mieux en le lui disant.

LE MAIRE,
Daniel RUFFAT.

PRINCIPALES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 04 Février 2016

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Assainissement collectif :
 - Institution de la Participation aux Frais de Branchement (PFB) sur le domaine public.
 - Institution de la Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PFAC « assimilés domestiques »)
- SDEHG : Modification des statuts
- Demande de remise gracieuse de débet présentée par le comptable public - Avis du conseil municipal

Conseil Municipal du 10 Mars 2016

- Budget principal et budget annexe d'assainissement :
 - Compte administratif 2015
 - Compte de gestion 2015
 - Affectation résultat 2015
- Aménagement de la traversée du village, de la place de la mairie et de la place de l'église : attribution du marché de travaux
- Travaux de restauration de l'église : Lancement de la consultation et demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Travaux de mise en conformité du groupe scolaire Anne FRANK: Choix du maître d'œuvre et lancement de la consultation, Demande de Subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour l'atelier municipal : Demande de Subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Commune et la Communauté de Communes Cœur Lauragais, pour les travaux d'aménagement du chemin de la Palenque

Travaux sur la commune

Suite aux intempéries récurrentes, une dégradation importante est survenue sur l'avenue René Cassin. Afin d'éviter un affaissement de celle-ci, des travaux d'enrochement et de reprofilage de la pente du fossé sont en cours de réalisation. De ce fait, la route est interdite à la circulation pendant quelques semaines. Nous nous excusons de la gêne occasionnée.



Le Dessin du Mois

A l'honneur ce mois-ci :

GILARD Hugo

Classe de CE1



La vie à l'intercommunalité :

1. Projets Contrat de Territoire

Cet exercice demandé à la fois par le Conseil Départemental et le PETR, en Août 2015, consiste à répertorier les projets communaux et intercommunaux et privés sur 5 ans (2015-2020) ayant trait aux thématiques suivantes :

- Économie, commerces et artisanat
- Équipements (sportifs, culturels, etc.) et services aux publics (accessibilité des équipements et des bâtiments)
- Transition énergétique et écologique
- Reconquête et qualification urbaine du patrimoine
- Création de logements sociaux
- Tourisme
- Aménagement numérique du territoire et mobilité multimodale

L'objectif étant de faciliter, par leur inscription dans le projet de territoire du « Pays Lauragais », leurs financements auprès des différents partenaires (conseil régional, conseil départemental, État et Europe)

La Communauté de Communes Cœur Lauragais doit produire un tableau récapitulatif en amont très attendu par la région, compilé par les documents fournis par chaque commune.

Suite à une réunion le 21/09/2015 avec le Conseil Départemental, ce dernier a demandé aux communes d'estimer le montant H.T. de leurs projets qui servira de base à l'accord des subventions, la ventilation par année sur les projets de longue durée, le ciblage de projets réalistes et réalisables financièrement et techniquement ainsi que structurants

Une réunion le 02/02/2016 a permis de faire le point sur les projets communaux et intercommunaux recensés (projets validés en conseil communautaire du 18/02/2016).

Le projet intercommunal concernant la commune est bien évidemment la construction de la crèche.

Les principaux projets recensés pour la commune sont entre autres la rénovation de l'église, l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, le déplacement de l'atelier municipal, la réhabilitation du lac.

Fin Mars 2016, les premiers contrats de territoire devraient être signés entre le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Cœur Lauragais et les communes membres.

Ce contrat implique un engagement moral des signataires, il ne comporte pas de caractère contraignant pour les collectivités et établissement public. En 2018, un bilan à mi-parcours sera réalisé pour permettre une actualisation des enjeux stratégiques et l'émergence de nouveaux projets à intégrer.

2. Urbanisme

Instruction des autorisations du droit des sols

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de communes Cœur Lauragais assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de 14 communes de son territoire. La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a mis fin à la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes **dotées d'un PLU ou d'un POS pour des communautés de commune de plus de 10000 habitants**

Le service urbanisme instruit les actes d'urbanisme suivants : permis de construire, certificats d'urbanisme opérationnel, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, transfert, prorogation et retrait.

La mairie reste le seul interlocuteur pour l'enregistrement et le suivi des demandes d'autorisation du droit des sols.

Le Maire demeure décisionnaire pour la validation des dossiers.

Pour plus d'informations :

- Vous pouvez contacter la Mairie ;
- Deux sites sont à votre disposition :
 - ➔ site de la mairie de Ste Foy d'Aigrefeuille <http://www.mairiesaintefoydaigrefeuille.fr>, rubrique Urbanisme,
 - ➔ site de la Communauté de communes Cœur Lauragais, <http://www.coeur-lauragais.fr/>, rubrique Urbanisme.